



# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## CHASSEURS ou anciens chasseurs CRÉEZ VOTRE COMPTE SIA

**DATE LIMITE\***

**LE 31 DÉCEMBRE 2024 !**

\*Pour conserver vos droits à détenir une arme.



Depuis le 8 février 2022, vous devez obligatoirement avoir créé un compte personnel dans le SIA pour détenir, acheter ou vendre une arme.

Renseignez-vous auprès de la fédération de chasse, de votre armurier ou de la préfecture et créez dès à présent votre compte sur : [sia.detenteurs.interieur.gouv.fr](https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr)

# CRÉEZ VOTRE COMPTE EN 3 ÉTAPES

## AVANT DE VOUS CONNECTER

1

Scannez tous les documents nécessaires à l'ouverture du compte :

- Votre pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité);
- Votre permis de chasser ;
- La validation du permis de chasser.

Scanner le justificatif de domicile de **moins de trois mois**.

Disposer d'une adresse mail personnelle. Elle est obligatoire pour chaque détenteur d'armes.

L'administration communiquera avec vous à l'aide de cette adresse.

## CONNEXION

2

[sia.detenteurs.interieur.gouv.fr](http://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr)

- Dans la rubrique «création de compte», **importez** à chaque étape : la pièce d'identité, le permis de chasser, la validation du permis de chasser préalablement scannés chacune sur une page ;
- **Importez** le justificatif de domicile scanné au préalable ;
- **Validez** la première partie de cette création de compte.

## FINALISATION

3

- **Consultez** votre boîte mail  
Vous recevrez un mail pour finaliser votre démarche (création d'un mot de passe...)
- **Validez IMPÉRATIVEMENT** la création de votre compte dans les 48h.



La création d'un compte personnel est désormais **OBLIGATOIRE** pour détenir, acheter, vendre ou réparer une arme.

vous avez **jusqu'au 31 décembre 2024**  
délai de rigueur, pour créer votre compte.

